

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

30 Décembre 1882.

L'Echo Saumurois ne paraîtra pas lundi, 1^{er} janvier.

LE CRÉDIT POUR LA TUNISIE.

L'affaire de Tunisie est revenue encore devant la Chambre, à propos d'une demande de crédits de 25 millions.

Selon l'usage, on ne s'est pas borné à discuter la nécessité ou le chiffre du crédit, on est remonté aux causes de l'expédition, aux tripotages financiers, et la séance a été tumultueuse.

M. Laroche-Joubert a demandé l'évacuation de la Tunisie, parce que l'expédition n'avait eu « pour résultat que de favoriser des intérêts boursicoteurs ». A ces mots, l'orage a éclaté; et l'on s'est disputé et injurié deux heures pour n'aboutir à rien.

L'évacuation de la Tunisie nous paraît assez difficile; ce serait remettre tout en question et ruiner notre prestige aux yeux des Arabes dans toutes nos possessions d'Algérie.

Quant aux intérêts financiers qui ont inspiré l'expédition, ils ne font doute pour personne. Il y a, à ce sujet, les aveux de M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans le *Livre jaune*, les révélations du procès Roustan, et, plus encore que tout cela, le silence gardé au début par le gouvernement sur les vraies causes de l'expédition.

Le ministère Ferry, qui a engagé cette expédition, a sciemment trompé la Chambre à cette époque. Il n'a jamais parlé de l'occupation et encore moins de la prise de possession de la Tunisie; il ne proposait à la Chambre qu'une campagne militaire contre une tribu de pillards, les Kroumirs. Les Kroumirs n'existaient pas, nos soldats n'ont trouvé que quelques misérables grou-

pes de rôdeurs dans les montagnes, sans organisation et sans chefs. Ce n'était donc pas pour combattre cette tribu invisible que nos ministres proposaient l'expédition, mais pour s'emparer de tout le pays; l'événement l'a prouvé.

Voilà ce qu'il est important de rappeler pour montrer à la France comment on la gouverne et comment un cabinet a pu tromper les Chambres et le public.

Maintenant pourquoi le cabinet Ferry a-t-il gardé le silence sur le vrai but de l'expédition? A cet égard toutes les suppositions sont possibles, et nous ajouterons légitimes, dans une certaine mesure.

Quand M. Laroche-Joubert a vu la Chambre se soulever à ses mots « d'intérêts boursicoteurs », quand il s'est trouvé en présence de l'orage, il a un peu perdu la tête et surtout son temps à vouloir expliquer ses paroles.

S'il eût gardé son sangfroid, il eût bien vite triomphé du tumulte. Il n'avait qu'à dire à ses adversaires: « Vous protestez contre mes expressions « d'intérêts boursicoteurs »; mais, alors, expliquez-moi pourquoi vous n'avez jamais avoué le but de votre expédition; pourquoi, en nous demandant les premiers fonds, vous ne nous avez pas dit ce que vous vouliez faire et jusqu'où vous vouliez aller? Un gouvernement n'agit ainsi que lorsqu'il a à cacher un but honteux, lorsque ses intentions sont inadmissibles. Du moment qu'il nous a trompés cyniquement, nous sommes en droit de tout supposer! »

Qu'eussent répondu ses contradicteurs? Nous n'en savons rien; mais nous croyons qu'ils eussent été fort embarrassés de donner une explication acceptable. C'est là le point capital dans cette affaire de Tunisie, et c'est toujours celui qui est laissé dans l'ombre. C'est le seul moyen de connaître la vérité, et c'est celui qui n'est jamais employé.

Il se trouve toujours dans la Chambre quelque compère intéressé à faire dévier la discussion, et cela est facile; il suffit d'une interruption, d'une phrase violente qui met tous les groupes en rumeur. On se dispute,

on s'injurie deux heures; le président ne pense plus qu'à rétablir l'ordre, et, quand le tapage est fini, on ne sait plus où l'on en est. C'est l'histoire de toutes les séances qu'on appelle importantes parce qu'elles ne produisent que du tumulte. C'est l'histoire de cette semaine.

Chronique générale.

Chambre des députés. — M. le président a donné lecture hier du décret présidentiel déclarant close la session extraordinaire. Ensuite la séance a été levée.

La première séance des Chambres aura lieu, conformément à la Constitution, le deuxième mardi de janvier.

LETTRE DE M. DE BAUDRY-D'ASSON.

M. de Baudry-d'Asson a adressé à M. Brisson, président de la Chambre des députés, une lettre par laquelle il proteste contre le vote de la Chambre, qui a renvoyé à trois semaines la discussion de l'interpellation sur l'affaire de Rocheservière:

« Monsieur le Président,

« Avant la clôture de la session, et à la veille de l'expiration de vos pouvoirs, je dois vous faire part de la résolution que j'ai prise à la suite des incidents scandaleux qui se sont produits dans les séances des 19 et 26 courant.

« Le respect que je dois à mes amis et le sentiment de ma propre dignité m'interdisent de me trouver à un rendez-vous auquel, sans raisons plausibles, mes adversaires politiques se sont dérobés deux fois.

« Je retire donc mon interpellation sur l'attentat de Rocheservière, et je viens vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien, dès aujourd'hui, donner des ordres pour qu'elle ne figure pas à l'ordre du jour de la séance du 12 janvier de l'année prochaine.

« A quoi bon faire appel à la justice d'une

Assemblée, quand l'esprit de parti peut y constituer une majorité qui fait de son règlement, quand elle ne le foule pas aux pieds, un véritable instrument de torture et de spoliation pour les membres de la minorité?

« Dans la séance du 19 courant, au mépris de l'article 40 d'un règlement édicté par elle, la Chambre a complaisamment, et pour la troisième fois, renvoyé à trois semaines la discussion d'une interpellation qui gênait, sans doute, quelque peu le gouvernement.

« A la séance d'hier, au contraire, le règlement, enterré depuis huit jours, a reparu dans toute sa rigueur. Mon excellent collègue et ami, M. Paul de Cassagnac, a été victime de l'article 423, pour avoir, au nom des pères de famille et des contribuables, flagellé comme il le méritait M. Jules Ferry, le père de la loi infernale!

« Nous avons demandé, nos amis et moi, sur les événements de Rocheservière, une enquête prompte, sérieuse et impartiale.

« Or, le gouvernement ne voulant ou ne pouvant pas nous donner cette légitime satisfaction, s'est soustrait à toute explication jusqu'au jour où tout recours devenait illusoire:

« L'iniquité que nous voulions empêcher a été consommée!

« Grâce, d'ailleurs, à la presse indépendante qui a bien voulu me faire l'honneur de répondre à l'appel que je me félicite de lui avoir adressé du haut de la tribune, l'opinion publique est, désormais, bien et dûment saisie de la question: la cause est entendue!

« Quoi qu'il advienne, aujourd'hui, surtout après la lettre si ferme et si digne de l'honorable M. Paul de la Roche Saint-André, le bon sens public a rendu son verdict.

« Il nous venge suffisamment des infamies de la veille et nous garantit, pour un prochain avenir, justice et réparation!

« Veuillez recevoir, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« A. DE BAUDRY-D'ASSON,
 « Député de la Vendée. »

5 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Première Partie.

II — (Suite)

« Nous restâmes dans la petite demeure qu'il nous léguait. Là, nos enfants vinrent au monde; là, nous apprîmes la pacification de la France, ses triomphes sous Bonaparte, les amères souffrances qui les suivirent; puis enfin la chute formidable de cet empereur de fortune et le retour du roi. Nous apprîmes encore que la sainte parente à laquelle je devais la vie était morte. Dernièrement, un message m'a fait savoir qu'elle avait laissé pour moi des instructions écrites. Elles les a consignées chez un notaire de Lorient. Elle a donné l'ordre de ne pas me les faire parvenir, mais de les remettre en mains propres à moi ou à mes enfants. Elle m'a aussi légué un petit manoir près d'Auray. Depuis que ce testament nous est connu, nous n'avons plus qu'une pensée, celle de quitter notre exil pour aller prendre possession de ce modeste héritage. Je suis trop âgé pour demander à rentrer sous les drapeaux. Mais si je dois continuer ma vie de laboureur, au

moins cultiverai-je le sol de la France. Puis, vous le voyez, mon ami, la Providence nous a envoyé une grande épreuve. Mon fils aîné, qui était (je puis le dire devant lui) ma joie et mon orgueil, a été frappé par une maladie cruelle. Une fièvre des tropiques a failli nous le ravir; en cédant enfin à nos efforts elle a laissé les membres du pauvre enfant bien raidis. En France, des soins intelligents pourraient peut-être rendre la santé à notre Emilien. C'est pourquoi nous venions souvent demander à la sainte Vierge de nous envoyer un messenger nous appelant à revoir la France. C'est à ses pieds que nous vous rencontrons. Qu'elle soit bénie!

— Vrai, mon gentilhomme, répondit le matelot, si j'étais le capitaine du *Neptune*, je ferais plutôt jeter par dessus le bord une partie de la cargaison que de ne pas trouver une place pour vous. Mais je ne suis pas le maître, je ne puis que vous conduire à mon chef.

— Eh bien! je vais vous suivre vers lui, dit le comte. Retournez-vous dès ce soir à Rio-Janeiro?

— Tout de suite. Il faut qu'avant la nuit je sois à mon poste, et nous avons quatre lieues à faire, Monsieur.

— Quatre lieues au moins, dit la comtesse. Y songez-vous, Antonin! Vous ne pouvez faire quatre lieues à pied et revenir à pied encore nous apporter la réponse du capitaine. Prenez la mule, vous la monterez tour à tour, vous et ce brave garçon,

Elle vous ramènera et, si nous devons partir, nous serons avertis dès ce soir.

— Vous avez raison, chère Marie. Voulez-vous nous accompagner, mon ami? Nous demeurons près d'ici; cet acte de complaisance ne vous retardera pas.

— Je courrais plutôt ensuite que de ne pas me mettre à votre service, Monsieur, s'écria le matelot.

Ils s'éloignèrent aussitôt et gagnèrent la maison du comte, demeure humble et paisible, cachée au fond d'un petit bois.

Pendant qu'on bridait la mule, une collation fut offerte au matelot. Si ce dernier n'avait écouté que ses sympathies, il aurait embrassé les enfants, baisé la main de la comtesse, serré le comte dans ses bras, et fêté tour à tour les six nègres de l'habitation. L'idée de servir tout à coup des compatriotes dans l'embarras doublait sa joie d'avoir visité la chapelle au nom de sa vieille mère.

Enfin la mule harnachée et dressant les oreilles fut amenée au seuil de la maison. Le comte la monta et le matelot la prit par la bride, acceptant d'avance tout ce que l'on proposait, mais se promettant bien tout bas de ne pas laisser la mule changer de cavalier. Un dernier adieu s'échangea et, sur le chemin de Rio-Janeiro, on put voir s'avancer les deux hommes, l'un ravi, l'autre partagé entre la joie, l'émotion et l'incertitude.

Le comte se présenta au capitaine et lui exposa

ses désirs. Le Marseillais secoua la tête.

— Ce serait de grand cœur, mon gentilhomme, si je ne devais aborder à Rochefort. Mais, peu de temps après, je commencerai un nouveau voyage. De Rochefort à Lorient, la traversée est courte, je le veux bien, mais songez donc pourtant...

Le comte l'interrompit:

— Voici un collier, la seule parure qu'au jour de notre mariage M^{me} de Robert ait reçue de son père. Regardez bien ces perles. Si leur valeur vous paraît suffisante pour payer notre place à votre bord et vous engager à remonter jusqu'à Lorient, prenez-les et comptez sur nous...

Le capitaine pesa le collier, l'examina:

— Les perles sont belles, dit-il. J'irai jusqu'à Lorient pour vous être agréable.

Le gentilhomme ne put réprimer un triste sourire à ces derniers mots, et soupira en laissant tomber dans les mains de l'avidé Marseillais l'unique bijou de la comtesse de Robert.

— Dans six jours, vous savez.

— Dans six jours, soit.

Ils se séparèrent.

Six jours! terme rapide pour qui doit préparer un changement d'existence. Ils s'écoulaient comme un instant... Et le *Neptune* déploya ses voiles... Sur le pont, au milieu des matelots affairés, on pouvait voir une famille groupée. Dans les vêtements solennels, ceux qui s'aiment et s'appartiennent se rap-

La question des condamnés de la Cour d'assises de Riom est venue déjà devant la commission des grâces, au ministère de la justice. Cette commission serait peu disposée à l'indulgence. On attendra d'ailleurs que l'affaire soit venue en appel. Peut-être alors le ministre proposera-t-il au Président de la République une réduction de peine.

M. Grévy recevra, ces jours-ci, un groupe de députés qui vont lui demander de rapporter le décret réglementant l'emploi de la dynamite, comme une gêne pour les travaux des chemins de fer, des ports, des tunnels.

Nous doutons fort que cette demande soit accueillie par le Président, car son opinion sur la dynamite vient de se traduire par le fait suivant :

Les soubassements des fenêtres de l'Elysée viennent d'être munies de grillages à mailles des plus serrées, afin d'empêcher de jeter du dehors le moindre objet.

Le Président de la République a envoyé mercredi un officier de sa maison militaire prendre des nouvelles du cardinal-archevêque de Paris. La situation de M^r Guibert inspire, paraît-il, de vives inquiétudes.

LA CONSULTATION DE VILLE-D'AVRAY.

Jeudi soir, à six heures et demie, les professeurs Trélat, Verneuil, Charcot, les docteurs Gille, Lannelongue, Siredey, se sont réunis en consultation dans la chambre de M. Gambetta.

Il s'agissait de déterminer si, oui ou non, on devait procéder sur-le-champ à l'ouverture de l'abcès.

Dans cette consultation, les membres de la Faculté n'ont pas été d'accord.

Le docteur Lannelongue demandait qu'il fût pratiqué immédiatement, dans les chairs, à l'endroit douloureux, une incision cruciale, pour précipiter l'écoulement des humeurs.

Les confrères de M. Lannelongue ont objecté les dangers que présenterait cette opération prématurée.

La tumeur est placée dans les chairs entre deux enveloppes de nerfs. Pour cette raison, les professeurs ont pensé qu'il fallait retarder l'opération jusqu'à ce que la tumeur, ayant grossi et mûri, fut devenue sous-cutanée.

M. Lannelongue a répondu en énumérant les dangers que fait courir au malade la présence, au centre du système intestinal, d'une agglomération de pus considérable. Une inflammation générale pourrait se déclarer.

Malgré ces observations, les six médecins ont prononcé qu'il n'y avait pas lieu de faire encore l'opération.

M. Gambetta n'a donc subi aucune opération. A sept heures et demie, après le départ des médecins, il a pris un bol de lait, la seule nourriture qui lui soit permise.

Un interne veillait constamment dans la chambre du malade.

Nous devons mentionner un bruit qui court partout : M. Gambetta n'aurait pas été blessé seulement à la main, mais encore au ventre, et c'est cette seconde blessure qui causerait la maladie intestinale dont il souffre.

La dernière nuit a été mauvaise.

Plusieurs amis de M. Gambetta et qui n'étaient pas d'ordinaire reçus à Ville-d'Avray depuis la maladie, y ont été mandés en hâte.

Au reste, les conversations tenues au sujet de la succession politique de M. Gambetta entre ses amis eux-mêmes sont un indice sur la gravité de son état.

L'Académie a élu le duc d'Aumale directeur pour le 4^e trimestre 1883.

On annonce la mort du baron Corvisart, ancien médecin de l'Empereur et du Prince impérial, décédé subitement, à Paris, à l'âge de 68 ans ;

Et du général Valière, ancien gouverneur du Sénégal, âgé de 56 ans, qui a succombé aux suites d'une maladie contractée à Cayenne, l'année dernière, en tournée d'inspection générale.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — La fille unique du baron Magnus, ancien ambassadeur d'Allemagne près la cour de Danemark, vient de se convertir au catholicisme.

Le baron Magnus est le héros de l'incident que provoqua le toast célèbre de Sarah Bernhardt au banquet de Copenhague et qui mit fin à sa carrière diplomatique.

AUTRICHE. — Après avoir conféré avec le comte Andrassy, l'Empereur, de plus en plus perplexé, a fait venir M. Tisza, qui a nettement déclaré à Sa Majesté que jamais la Hongrie n'entrerait dans une combinaison qui serait directement organisée contre l'empire ottoman, et que d'ailleurs on était fatigué, sur tout le territoire austro-hongrois, de subir le joug de M. de Bismarck.

ANGLETERRE. — Lord Granville a proposé à M. Duclerc d'ajourner à trois mois le règlement de la question égyptienne, dans le but d'étudier un *modus vivendi* financier de nature à satisfaire la France.

Ce n'est d'ailleurs qu'au mois de mars que la conférence européenne sera convoquée.

ITALIE. — Le Pape, qui lit avec beaucoup de soin et de régularité les journaux étrangers et qui est un excellent linguiste, a été vivement frappé de l'unanimité avec laquelle la presse continentale demande que Sa Sainteté s'explique carrément sur la situation à Rome.

A l'occasion des fêtes de Noël, Léon XIII a fait distribuer aux pauvres de Rome, par l'aumônerie apostolique, une somme de 42,000 francs ; en outre, la secrétairerie des Brefs et celle des Mémoires ont donné des secours particuliers pour une somme de 40,000 fr., attribués de préférence aux familles réduites à l'indigence par suite des événements des dernières années.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 décembre.

L'attitude du marché n'est pas plus mauvaise qu'hier.

La faiblesse momentanée qui sévit ne saurait être comparée au profond découragement dont la place était frappée il y a quelques semaines.

Une forte baisse ne peut être probable ; l'opinion générale est que dès les premiers jours du mois prochain une amélioration sérieuse commencera à se dessiner.

Le 5 0/0, qui était descendu à 114.85, a fait 114.95.

Si les vendeurs de primes exercent de grands efforts pour faire fléchir les cours, les acheteurs ne manquent pas aux prix actuels.

Le 3 0/0 ancien s'est traité à 79.25 et 79.20. L'amortissable, plus lourd, a reculé à 80.80 et 80.72.

Les sociétés de crédit ont été hésitantes et leur tendance, quoique faible, ne tardera pas, croyons-nous à se modifier.

Restée à 5,285 fr., la Banque de France a gagné le cours de 5,300 et 5,310.

Le Crédit Foncier, offert à 1,327.50, n'a pas tardé à reprendre le cours de 1,335, prix d'ailleurs avantageux pour tous les capitalistes en quête d'un bon placement.

L'action de la Foncière de France reste calme à 480.

Les titres de Suez souffrent d'abord de la diminution des recettes et des offres importantes qui ont lieu en ce moment sur le marché.

Les chemins de fer français fléchissent : le Nord à 1,895 ; le Lyon à 1,565.

Chronique militaire.

ÉCOLE MILITAIRE DE MUSIQUE.

On a distribué ces jours-ci à la Chambre des députés une proposition de loi ayant pour objet la réorganisation des musiques militaires dans l'armée française.

Voici les principaux articles de ce projet :

La musique militaire formera à l'avenir, dans tous les régiments de toute arme, une compagnie distincte chargée d'un double service : celui de la musique en temps de paix, et en temps de guerre celui du service auxiliaire du corps médical.

A leur arrivée au corps, les jeunes soldats qui ont des connaissances musicales ou qui sont jugés aptes à les acquérir promptement, sont incorporés à la section hors rang au titre d'élèves musiciens et de brancardiers ou aides-infirmiers.

En vue de faciliter le recrutement des sous-chefs et des chefs, il est créé une Ecole militaire de musique à Paris.

Seront renvoyés à cette Ecole, sur leur demande, les sous-officiers musiciens représentés par les corps et qui réuniront les conditions suivantes :

1^o Avoir au moins un an de grade de sous-officier ;

prochent. Les voyageurs qui se tenaient ainsi, graves et silencieux, regardaient fuir la terre. Pour le comte et sa femme, le Brésil c'était la pauvreté vaincue par le courage, la tombe de leur vieux père, les joies de leur union et de la naissance de leurs enfants. Pour ceux-ci, c'était tout encore, ainsi que pour l'humble nègre qui avait dit à ses chers maîtres, comme autrefois Ruth à Noëmi : « Où vous irez, j'irai. Votre pays sera le mien, » et qui, voyant disparaître ses rochers, pleurait doucement, doucement, en embrassant de temps en temps la main du jeune infirme.

Enfin, tout fut achevé, la terre s'effaça, le ciel et l'Océan se formèrent plus qu'une vaste immensité. Alors le comte fit le signe de la croix, et dit :

— Tournez-vous maintenant du côté de la France, et ouvrons nos cœurs aux espérances de l'avenir.

III Pilote

Elle fut lente à se montrer cette France désirée, mais la patience fait partie des biens qui récompensent les maux longuement soufferts. Des larmes mouillèrent les yeux du comte et de la comtesse de Robert quand, après tant d'années passées dans une contrée lointaine, ils virent s'accuser à l'horizon une ligne blanche et vaporeuse.

— Terre ! terre ! Salut patrie, jadis ensanglantée, aujourd'hui pacifique, puissante encore, belle et

chérie toujours ! Qu'au delà des mers le sol ait des richesses et le ciel des splendeurs, c'est toi, toi seule, qui es la France, rien ne saurait te faire oublier.

Le Neptune était fin voilier. Il glissait sur les eaux plus vite qu'une hirondelle. Bientôt le rivage entrevu se dessina plus nettement, se colora çà et là de taches sombres. On put distinguer des dunes, des bois, puis des points brillants, des cotéaux, des remparts. Une ville enfin se déroula, dont les cloches entendues de loin semblaient souhaiter la bienvenue aux voyageurs. Des signaux furent échangés.

— Navire venant du Brésil. — Entrée libre pour le moment. Pas d'épidémies à signaler. Pas de quarantaine à faire.

Alors, comme un beau vainqueur, le Neptune s'avança et vint jeter ses chaînes sur le môle de Rochefort.

Quel empressement ! Quel joyeux accueil ! Le navire était attendu, il avait coutume de mouiller tantôt à Marseille, tantôt dans le grand port de la Charente. Le capitaine et les matelots furent donc entourés, fêtés. Aussitôt on voulut s'occuper de décharger la cargaison et de traiter des affaires commerciales.

Seuls, les exilés ne voyaient aucun visage ami se tourner vers eux. Hélas ! cette terre de France, qu'ils foudroyaient de nouveau, s'était tant de fois ou-

verte pour ensevelir ceux qu'ils avaient connus jadis !

Deux jours s'écoulèrent. Le capitaine paraissait accablé de soucis. Il finit par dire au comte :

— Vous tenez donc absolument à vous rendre à Lorient par mer ?

— Assurément, répondit M. de Robert. Vous voyez l'état de mon fils. Comment voulez-vous qu'il supporte un long voyage en voiture, voyage qui, d'ailleurs, serait en ce moment au-dessus de mes moyens ?

— Je vous aurais remis un rang de perles. Mais, puisque ce gentil jeune homme souffrirait... Allons, soupira-t-il, ce qui est dit est dit. Nous partirons demain.

Cette fois, ce fut sans émotion que les exilés virent le navire se détacher de la rive. Ils ne quittaient rien et allaient tout revoir. Le Neptune longea les côtes d'assez loin pour rester en haute mer, d'assez près pour que les passagers pussent voir à l'horizon la Charente se changer en Vendée et la Vendée faire place à la Bretagne.

— Nous approchons, Dieu merci, disaient les exilés en comptant les monuments qui se montraient tour à tour. Le phare du Pilier, dressé comme une aiguille devant les eaux de la Loire ; puis, au loin, dessinant leurs silhouettes sur un ciel doré par le soleil couchant, la tour de Balz, celle du Croisic...

2^o Être accepté par l'inspecteur général ;
3^o Satisfaire à un examen préliminaire subi au chef-lieu du corps d'armée devant une commission composée d'officiers, de chefs de musique et de membres du corps médical militaire.

Le nombre des candidats à envoyer à l'École est, chaque année, fixé par le ministre.

La durée des études est de deux ans. A l'expiration de la seconde année, les musiciens-élèves-officiers sont appelés à concourir, et ceux qui sont jugés admissibles sont nommés dans l'ordre des numéros de classement.

Les musiciens qui ne satisfont pas à cette première épreuve peuvent être autorisés à passer une troisième année à l'École. Mais si, ce temps écoulé, ils ne sont pas déclarés aptes à être sous-chefs, ils sont renvoyés à leur corps et remis en possession du grade qu'ils avaient avant leur départ, ou, à défaut de vacance, du grade immédiatement inférieur.

LE PRYANÉE DE LA FLÈCHE.

Le général Boulanger, directeur de l'infanterie au ministère de la guerre, a inspecté samedi le Prytanée militaire de La Flèche. Il a été reçu par toutes les autorités civiles et militaires, par le personnel de l'École et par le cadre enseignant.

Le général a prononcé une allocution. Puis il a inspecté les classes et le Prytanée.

Le soir, un dîner officiel, suivi d'une réception, a eu lieu chez le commandant de l'École.

Dimanche, à huit heures du matin, le général a passé en revue les élèves de l'École et leur a remis un drapeau au nom du gouvernement de la République. Il a prononcé, au milieu d'une affluence nombreuse, un discours.

Ensuite a eu lieu le défilé des Sociétés de gymnastique et d'équitation.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Étrennes municipales

A SAUMUR.

Il y avait hier matin grande rumeur en ville ; la population a été toute surprise de voir sur les murailles une longue liste des denrées les plus utiles subissant une lourde surélévation de droits d'octroi.

L'Administration n'a donné de publicité à cette mesure qu'à la dernière heure, au moment de l'appliquer. On avait bien entendu parler, il y a six mois, de droits nouveaux, mais on ne comptait les voir porter que sur des articles de luxe, et même on n'y songeait plus, la Ville n'ayant rien annoncé. Grande a été la déception, lorsque les affiches ont donné une nomenclature qui atteint les objets presque de première nécessité.

Jadis, alors que nos conseillers municipaux sollicitaient les suffrages des ouvriers, on faisait sonner bien haut le projet philanthropique de la suppression des octrois. Aujourd'hui, non-seulement toutes ces pro-

— Quelle lumière ! quels rayons ! quelle intensité de chaleur dans ce foyer où l'astre vient de disparaître !... Pas un souffle ne passe sur la mer... L'atmosphère devient écrasante... L'horizon se voile légèrement. Voyez donc, capitaine, comme l'aspect du ciel change ?

Le capitaine, pâle et le regard chargé d'une sourde colère, répondit au comte de Robert :

— Vous avez voulu ce voyage, n'est-ce pas ? Eh bien ! vous partagerez notre sort.

— Que voulez-vous dire ? reprit le comte. Je repousse d'injustes reproches. Je n'ai voulu que ce vous aviez vous-même accepté.

— C'est vrai, murmura le capitaine. Néanmoins, sans vous, je serais maintenant à Rochefort au lieu d'être devant un naufrage.

— Grand Dieu ! croyez-vous donc que nous puissions craindre un si grand péril ?

— Le craindra-t-il dit le capitaine en haussant les épaules. On voit bien que vous n'êtes pas marin.

— Monsieur, dit le comte, je me mets à votre disposition ainsi que le nègre qui m'accompagne. Puisque vous croyez qu'un danger nous menace, je vais descendre avertir la comtesse.

— A quoi bon la tourmenter ?

— Ma femme est habituée à regarder toutes choses en face. Si nous devons mourir, elle préparera ses enfants pendant que je tâcherai de vous aider.

(A suivre.)

MARTHE LACHÈSE.

masses sont oubliées, mais la classe nécessaire, la classe ouvrière, ceux auxquels nos édiles doivent d'être arrivés aux honneurs, voient ces droits augmentés, multipliés, sur toutes les denrées.

Comment faire concorder cette manière d'agir avec les promesses de la veille des élections ?

Comment expliquer cette surélévation d'impôts avec la prospérité, que l'on dit toujours croissante, des finances de la Ville ?

En attendant, électeurs, vos mandataires, pour vous souhaiter la bonne année, commencent par tirer de nouveaux deniers de votre poche.

Payez encore, et, dans un an, votez de nouveau pour ces habiles administrateurs.

Dernier avis de crue. — « On présume que le maximum de la crue de la Loire aura lieu à la Chapelle-sur-Loire, dans la nuit du 30 au 31 décembre, et qu'il ne dépassera pas la cote de 4^m 40.

» La baisse paraît devoir être lente. Etale à Orléans à la cote de 2^m 60 depuis avant-hier 28 décembre, à 4 heures du soir. »

A Saumur, aujourd'hui samedi (midi), la Loire n'est plus qu'à 4^m 50.

La nouvelle chanteuse légère du Grand-Théâtre d'Angers, M^{lle} Sevaste, a été chaleureusement accueillie, avant-hier soir, dans la *Fille du Régiment*.

M^{lle} Sevaste, une des étoiles de l'Opéra-Comique, n'est point inconnue à Saumur. Dans les premiers mois de 1876, la charmante prima donna, qui chantait au Grand-Théâtre de Nantes, vint se faire applaudir à deux reprises sur notre scène, dans des concerts au bénéfice des pauvres. Le souvenir du double triomphe qu'elle y obtint est encore présent à la mémoire de tous les dilettantes.

Cette cantatrice sera revue à Saumur avec beaucoup de plaisir.

M^{lle} Redouté a fait hier soir ses adieux au public angevin dans une représentation donnée au bénéfice de l'Union française de la Jeunesse, avec le concours de M^{me} Thénard, de plusieurs artistes de Paris et d'Angers et de la musique municipale.

GENNES. — Jeudi soir, vers 3 heures et demie, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Miellet, maître d'hôtel à Gennes. La literie était étendue devant le foyer de la cheminée, et le feu s'y est communiqué.

M^{me} Miellet a vu la première une épaisse fumée sortir de la chambre. A ses cris, les secours sont arrivés et quelques seaux d'eau ont suffi pour éteindre cet incendie.

La perte en draps, objets de literie et bois de lit s'élève à 350 fr. environ. Le tout couvert par une assurance.

Nécrologie.

Jeudi dernier ont eu lieu les funérailles de M. Charles de Caqueray, ancien maire de Montreuil-Bellay, dont nous avons re-

tracé à grands traits l'existence si bien remplie, dans un précédent numéro de ce journal.

Elles se sont faites sans pompe et sans éclat, et de plus en dehors de tout concours officiel, mais avec celui d'une population considérable, dont il n'y a pas d'exemple dans le pays.

On y rencontrait des personnes de tous rangs et de toutes opinions.

Ceux-là même qui avaient le plus combattu ses opinions politiques tenaient la tête du cortège, voulant, eux aussi, lui apporter le tribut de leur estime.

Des adversaires politiques s'honorent eux-mêmes par une telle conduite.

Bien que le château de la Salle soit distant de plus de deux kilomètres de l'église, le corps du défunt a été porté à bras par de nombreuses personnes de bonne volonté qui se relevaient de distance en distance.

Devant un tel empressement et des témoignages si universels de regrets, on se disait que ce Montreuillais de cœur, sinon de naissance, avait eu raison de compter sur la reconnaissance publique, en demandant à reposer au milieu de ceux dont il avait été le dévoué serviteur pendant quarante ans.

Ajoutons que de magnifiques funérailles lui étaient bien dues ; car, ainsi que le rapportait hier un journal d'Angers, sous une plume exercée qui cache un grand écrivain, c'est en parlant de cet homme de cœur que l'un des plus éminents évêques du siècle disait avec admiration :

« Tout ce qu'il fait est noble !... C'est une âme ! »

Comme sanction d'une si imposante manifestation, on peut aujourd'hui, en toute justice et toute vérité, graver sur la pierre tombale qui recouvre sa dépouille l'épithète suivante, empruntée à la vie du divin Maître, dont il a cherché à s'inspirer dans toute sa conduite :

« Il a passé en faisant le bien. »

S. MORILLON.

Incendie de la Distillerie de Pétrole

A Grandmont, près Tours.

Nous empruntons au *Journal d'Indre-et-Loire* des détails sur ce sinistre, dont nous avons déjà parlé hier :

« L'établissement se compose de bâtiments placés près de l'avenue de Grandmont, d'un autre bâtiment à deux étages, assez éloigné du premier et dans lequel se trouvent plusieurs réservoirs contenant de l'essence et de l'huile de pétrole prêtes à être livrées au commerce.

» Après ce bâtiment et à une distance de 7 à 8 mètres, sont les appareils de distillation.

» Ces appareils consistent en d'énormes chaudières, appelées *blackpots*, presque entièrement cachées dans des enveloppes de briques et communiquant avec le corps de bâtiment dont nous venons de parler par des tuyaux servant à conduire le pétrole distillé.

» Les *blackpots*, au nombre de quatre ou cinq, sont placés en ligne, dans un seul corps de maçonnerie au bout duquel sont placés trois réservoirs destinés à les alimen-

ter. L'un contient de l'eau, les autres du pétrole.

» Vers six heures, le *blackpot* qui termine la ligne des appareils du côté sud et dans lequel on distillait des résidus provenant des autres cornues, fit explosion. La détonation, extrêmement violente, ébranla le sol et fut entendue dans toute la ville.

» Le métal composant la chaudière a une épaisseur de trois centimètres. Emporté par la force de l'explosion, le couvercle, pesant plus de 2,000 kilogrammes, fut lancé à une distance de quinze à vingt mètres et s'enfonça profondément dans le sol.

» En tombant, il brisa les tuyaux des réservoirs et des appareils de distillation. Le pétrole se mit à couler de toutes parts et s'enflamma avec la rapidité de l'éclair.

» Une immense colonne de feu, s'échappant comme d'un volcan, s'éleva dans les airs, et bientôt elle s'augmenta encore lorsque la flamme eut gagné les deux réservoirs dont nous avons parlé plus haut et qui contenaient cent hectolitres environ de pétrole. Ce liquide produisit, en s'enflammant, une détonation qui fit croire un instant que le feu ayant gagné un magasin avait fait éclater quelque gros fût rempli d'essence.

» Le spectacle qu'offrait alors l'incendie était effrayant. Le ciel et les prairies voisines qui, par suite de la crue du Cher, sont inondées, paraissaient tout en feu.

» Les secours ne manquaient pas. Sept à huit pompes furent mises en mouvement. Grâce à la crue, on avait l'eau sous la main.

» Le seul but des travailleurs était de préserver le grand bâtiment séparé par 7 à 8 mètres du foyer de l'incendie. Ils étaient d'ailleurs fort heureusement servis par le vent qui soufflait assez violemment de l'ouest et chassait les flammes du côté opposé au bâtiment qu'il s'agissait de sauver.

» Quant au pétrole, il n'y avait pas à s'occuper de l'éteindre. L'eau n'ayant pas d'action sur lui, il aurait fallu d'énormes quantités de sable que l'on ne pouvait se procurer.

» A dix heures, grâce à l'excellente direction des secours et au dévouement des pompiers, secondés avec le plus grand zèle par les troupes de la garnison et les habitants de Tours, tout danger avait disparu. Le bâtiment menacé était sauvé.

» Dans ce bâtiment étaient 400 hectolitres environ d'essence et d'huile de pétrole. Plus loin, étaient des réservoirs qui en contenaient de plus grandes quantités. On voit par là quelles proportions terribles le sinistre eût pris et quels risques les travailleurs auraient couru dans le cas où l'on n'aurait pas réussi à maintenir le feu dans son foyer primitif.

» Dès le début de l'incendie, on avait pris la précaution de retirer des bâtiments, pour les porter au loin, un très-grand nombre de barils vides qui, encore imprégnés de pétrole, auraient pris facilement feu.

» A minuit, tout était terminé. Les travailleurs se sont retirés et l'on a fermé les grilles de l'établissement.

» Quant à présent, il est fort difficile d'évaluer les dommages causés par ce sinistre. Pour le moment, on parle d'une perte

totale de 50,000 fr. environ. Rien n'était assuré.

» Pendant toute la soirée, une foule de curieux, bravant la pluie ou la boue, s'est dirigée vers le lieu de l'incendie. Le sol de l'avenue de Grandmont était devenu un véritable cloaque où l'on avait le plaisir de patauger pendant une demi-heure ou une heure. »

Faits divers.

La semaine dernière, à Quimper, on enterrait une dame Dessaux, née Dutaffont, décédée à l'âge de cent ans onze mois et dix-huit jours. Elle n'avait aucune infirmité et jusqu'à la fin elle garda toute sa lucidité d'esprit.

Le doyen des huissiers du monde entier vient de terminer, à Bruxelles, le cours de ses exploits.

Ce Mathusalem du papier timbré était né en 1782 ; il avait célébré son centenaire il y a deux mois. Il a été saisi par la mort, notwithstanding opposition.

Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS
M. GUSTAVE LELONG, directeur-gérant.

Mardi 2 janvier 1883,

La Fille de Mme Angot

Opéra-comique en 3 actes,
paroles de MM. Clairville, Siraudin et Koning,
musique de Ch. Lecocq.

Au 2^e acte : **Grande Valse**, exécutée par M. Rougier, M^{lles} Marie Beau et Maria Strocchio.

Au 3^e acte : **Grand Divertissement**, réglé par M. Rougier, dansé par M^{lles} Laura, Elisa, et Hélène Reuters, M. Rougier, M^{lles} Marie Beau, Maria Strocchio, Annette Fournier, Adrienne et Anna Bercé.

BOURSE DE PARIS

DU 29 DÉCEMBRE 1882.

Rente 3 0/0	79 15
Rente 3 0/0 amortissable	80 75
Rente 4 1/2	108 75
Rente 5 0/0	114 90
Obligations du Trésor (anciennes)	508 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	498 50

MONITEUR de la RENTE

11, Place de la Bourse, Paris
Nous conseillons à tout acheteur ou porteur d'actions et d'obligations de s'abonner à ce journal financier sérieux et impartial, format des journaux politiques. Cours de la Bourse et tous les tirages. Prix 50c. en timbres

50
PAR AN
Pour 52 N^{os}

FER BRAVAIS

QUARANTE GOUTTES POUR PRÉPARER INSTANTANÉMENT L'EAU FERRÉE

Dépot dans la plupart des pharmacies.

La Brochure sur l'Anémie et son traitement est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande, rue St-Lazare, 40, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant

4 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE VIEUX COMÉDIEN

CONTRE DU JOUR DE L'AN.

(Suite et fin.)

» — Toujours je m'étais souvenue de votre nom et je le mêlais dans mes prières, reprit-elle. De passage dans cette ville, il a frappé mes yeux ; j'ai voulu assister à votre représentation d'adieux, et je ne veux pas partir sans vous laisser un souvenir de l'orpheline.

» — Merci, dis-je, mais pourquoi pas quelque objet sans valeur qui pour moi, venant de vous, aurait le même prix ? Pourquoi une tabatière ?

» — C'est que peut-être ne prisez-vous pas ? dit-elle en souriant.

» — En effet.

» — Gardez-là tout de même, elle m'est chère à moi, parce que je la tiens du duc de Norfolk, qui a été le protecteur de mon mari et mon sauveur dans une circonstance grave déjà de ma vie si courte, et vous y tiendrez, vous monsieur, quand vous saurez que, donnée par l'empereur Alexandre à un grand comédien, le duc de Norfolk la tenait de Talmá

Le père Bernard essaya une larme à la dérobée.

— Vous pensez, mes enfants, reprit-il, si je me suis fait prier davantage et si j'ai gardé la tabatière, bien que ne priant pas. Je n'ai pas besoin de vous dire non plus si, depuis, je l'ai conservée avec un soin jaloux.

» Cependant un jour elle me fut volée. C'était... Ne rappelons pas cette époque néfaste ; j'habitais les environs de Paris, Villeneuve-Saint-Georges ; on criait que les Prussiens arrivaient, je ne voulais pas y croire et je ne quittais pas ma petite maison au bord de la Seine. Un matin, il fallut partir, à peine vêtu, sans linge, sans colis, sous peine de tomber dans les mains de l'ennemi. Quand je revins après la guerre, je retrouvai bien quelques gros meubles, mais ouverts, brisés et vides. Dans tout ce que j'ai perdu alors, et beaucoup de choses, mes enfants, beaucoup de choses, le souvenir de l'orpheline de Marseille m'a laissé le plus de regrets.

— Et celle-ci vous la rappelle, beau-père ? dit le marquis.

— Celle-ci ? mais c'est la même.

Tous les enfants battirent des mains, et le marquis, se levant, eut un franc éclat de rire qui eut un écho dans toute la pièce.

— Bravo ! fit-il, Lucie avait raison, et j'en suis pour mon voyage en Italie.

— Un voyage en Italie ?

— Oui, j'ai perdu.

— Permettez ! à mon tour, je ne comprends pas.

— C'est bien simple, cependant. Lucie désirait cette saison voir l'Italie avec toute la famille. Je me faisais un peu prier. Hier elle arrive toute joyeuse, la tabatière à la main, m'affirmant qu'elle la reconnaît et que c'est bien celle qui vous a été enlevée ; je me refuse de croire au miracle et je prétends qu'elle prend un désir pour une réalité. Bref, un pari s'engage et il paraît que je le perds. Ma foi, je suis beau joueur et je paie. Quand partons-nous ?

— Tout de suite ! crièrent les enfants.

— Oh ! un instant, dit le vieux comédien, pas avant que j'aie embrassé ma fille comme lorsqu'elle était toute petite et qu'elle m'attendait le soir après la représentation pour me dire : Oh ! père, comme tu as bien chanté ce soir, toute la salle croulait.

La jeune femme se leva et vint au brave homme dont elle entourait le cou de ses deux bras.

— Tu n'étais pas marquise en ce temps-là, dit-il en riant.

Et elle, riant plus fort :

— Tais-toi donc, je me suis mésalliée, toute la vie tu as vécu dans les cours, sur la scène tu n'apparaissais que vêtu de pourpre et d'or, le sceptre

en main, couronne en tête, j'étais alors princesse et fille de roi.

EUGÈNE MORRET.

NOUVELLES MUSICALES.

Nous apprenons avec plaisir que M. Gustave Pellin, qui récemment a débuté dans *Mignon*, au théâtre du Capitole, à Toulouse, a parfaitement réussi.

Après avoir été annoncée comme représentation de gala, à l'occasion du 107^e anniversaire de la naissance de Boieldieu, la reprise de la *Dame Blanche*, samedi dernier, au théâtre des Arts, à Reuen, a marché de si pitoyable façon que le public, se fâchant tout rouge, a sifflé, tempêté, appelé le régisseur et réclamé son argent... qui naturellement lui a été rendu le moins possible.

La France, qui n'a pas eu la primauté de *Rédemption*, de Gounod, n'aura pas même la seconde audition.

C'est la Belgique qui bénéficiera de ce privilège. En effet, la nouvelle Société de musique de Bruxelles vient de traiter avec l'éditeur anglais pour exécuter *Rédemption* au mois d'avril prochain, dans la salle du Palais des beaux-arts.

Les études chorales vont commencer immédiatement, et Gounod a promis de venir diriger lui-même son œuvre.

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY							MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Matin	Soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir						
8	45	matin	soir	5 50	9 30	10 35	1 2	2 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay	6 54	9 5	12 22	2 10	4 3	
8	50	matin	soir	5 58	9 38	10 45	1 8	2 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 28	2 20	4 10	
1	35	soir	soir	6 5	9 49	10 53	1 33	2 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	
7	15	soir	soir	6 18	9 24	11 8	1 50	2 48	5 39	8 18	Saumur	7 30	10 51	12 58	2 40	4 36	
10	30	soir	soir														

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR - NIORT		NIORT - SAUMUR		MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.		
Heures	Minutes	Matin	Soir	Omn. matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Sem. d. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir
8	26	direct-mixte	soir	3 50	5 5	Niort	5 20	5 40	7 4	8 29	Poitiers	6 30	12 55
8	31	omnibus	soir	6 21	5 54	Parthenay	7 10	7 20	8 9	8 50	Neuville	6 36	1 30
9	37	express	soir	7 5	7 16	Airvault	8 3	8 15	8 34	3 14	Mirebeau	7 8	1 59
12	48	soir	soir	8 6	8 17	Thouars	9 8	9 45	9 26	4 10	Arçay	7 58	2 28
4	44	soir	soir	9 3	9 11	Montreuil-Bellay	9 50	10 51	9 55	4 25	Neuville	8 43	2 17
10	24	express-poste	soir	10 41	10 50	Saumur	10 31	11 34	10 31	4 56	Poitiers	9 31	3 36

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1883.

UNE MAISON
Avec JARDIN.

Située à Saumur, à la Croix-Verte, ancienne route de Tours, n° 50, habitée par M. LEBUSTE.

Cette maison se compose : Au rez-de-chaussée, de salon, salle à manger, cuisine et remise ; au premier étage, de deux chambres et deux cabinets ; Mansarde et greniers au-dessus.

ET UN JARDIN

Dans la voie, d'une contenance de 5 ares 50 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A SAUMUR,

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire,

Le dimanche 14 janvier 1883, à midi :

1° LE CLOS DU GRAND-TERRFORT, planté de vigne, situé commune de Bagnaux, contenant 5 hectares environ. — Ce clos sera vendu soit en totalité, soit par parties ;

2° UNE MAISON NEUVE, sise ville de Saumur, rue prolongée du Champ-de-Foire, près la rue de Bordeaux.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Ces immeubles appartiennent à M. Robin-Musset, propriétaire à Saumur.

S'adresser : soit à M. ROBIN-MUSSET, qui habite la maison, soit à M. TAVERAUX, expert à Bagnaux ; soit à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE.

UN PRÉ

Situé près du Pont-Foucard, et donnant sur la rue Saint-Lazare, commune de Saumur,

D'une contenance de 16 ares environ, joignant au nord ladite rue Saint-Lazare, et des autres côtés des prés ;

Appartenant à M. et M^{me} VINSON-NEAU, propriétaires aux Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser audit M^e MÉHOUS.

A VENDRE

UN JOLI PLANT
De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUR-CHRYSLER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (689)

ON DEMANDE un jardinier-cocher.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, place de la Bilange,

Actuellement occupée par M. GALLÉ, cafetier.

S'adresser, pour traiter, à M. DANTON ; propriétaire à Doué, ou à M^e GAUTIER, notaire. (608)

A LOUER
DE SUITE,

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Saint-Clément-des-Levées,

Comprenant : Une grande et belle maison bourgeoise, de construction moderne, avec toutes les servitudes désirables ; Jardin potager et jardin d'agrément, serre, bosquets et douve ; Pré et verger.

Cette propriété dans un tenant, la plus agréable de tous les environs, contient 1 hectare 40 ares.

Pour visiter, s'adresser au fermier, M. SOURDEAU ; et, pour traiter, à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Située rue Saint-Jean, n° 38 et 40,

Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage ; Actuellement occupés par M^{me} Durville, marchandes de fleurs, et M^{lle} Buron, marchande de lingerie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

A VENDRE

UN BEAU CHIEN

Terre-Néuve, Agé de 18 mois.

S'adresser à M. LEFAY, hôtel de l'Espérance, Saumur. (729)

A VENDRE
D'OCCASION

Un joli panier-duc et une paire de harnais.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE
POUR CAUSE
D'AGRANDISSEMENT

A partir du 1^{er} janvier 1883, les chantiers de bois du Nord et du Pays de

Lemaire-Bersoullé,

seront transférés quasi Saint-Nicolas, n° 13, et rue de la Petite-Bilange, n° 22.

Gros et détail.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883.

MAISON avec JARDIN

Rue de la Petite-Douve, n° 49.

S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883,

UN LOGEMENT

Rue du Portail-Louis, 23,

Occupé actuellement par M. Baudu, marchand tailleur.

S'adresser à M. PICHARD, même maison. (690)

A VENDRE
UN EXCELLENT

CHEVAL DE CHASSE

S'attelant très-bien.

S'adresser à M. BACOT, rue d'Alsace. (663)

Saumur, imprimerie P. GODET.

A LA PAIX

MAISON DE CONFIANCE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, 6 — A SAUMUR — 6, Rue d'Orléans, 6.

MERCERIE — PASSEMENTERIE — RUBANNERIE — LINGERIE

BOUQUETTERIE — GANTERIE — ARTICLES DE PARIS

Ganterie de Peau

Gants de Tyrol, 3 boutons, pour dames, qualité extra.....	1.45
Gants Turin, 2 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby.....	2.45
Gants Turin, 3 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby.....	2.90
Gants Turin, 2 boutons, pour hommes, qualité supérieure, broderie Derby.....	2.90
Suède, chevreau, noirs et couleurs, 2 boutons, pour hommes.....	2.90
Gants rouges et noirs, pour conduire.....	3.90

Gants pour uniformes

Gants castor blancs (sous-officier), 1 bouton (qualité garantie).....	1.95
Gants castor blancs fins, 2 boutons (qualité garantie).....	2.95
Gants peau de chien blancs, 2 boutons (qualité garantie).....	3.45
Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton.....	2.25
Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 2 boutons.....	2.75
Gants peau de chien forte, couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton.....	3.90

SPÉCIALITÉ DE PARFUMERIE FINE

Produits divers des parfumeries de premier ordre (marques garanties) vendus à prix réduits.

Eau de Lubin, petit modèle.....	1.95	Eau dentifrice de Batot, le flacon de 3 fr.....	2.35
Eau de Lubin, grand modèle.....	5.75	Eau dentifrice de Batot, le flacon de 5 fr.....	3.75
Eau de toilette, de Piver, le flacon de 3 fr.....	1.75	Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 5 fr.....	2.35
Eau de toilette, de Chalmir, le flacon de 3 fr.....	1.75	Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 5 fr.....	3.75
Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 3 fr.....	1.90	Eau de Suez (fil vert), le flacon de 4 fr.....	3.25
Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 6 fr.....	3.90	Opiat dentifrice de Thorel, le pot, 60 c. et.....	0.90
Eau de toilette de Thorel (à la Moussetine), le flacon de 6 fr.....	3.90	Poudre carbonique au quinquina, boîte métal.....	0.80
Vinaigre de Jean-Vincent Bully, le flacon de 1 fr. 50.....	1.15	Pâte dentifrice à la Glycérine, de Gellé frères (boîte porcelaine).....	1.25
Cosmydor, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50.....	1.05	Produit hygiénique, pour la santé, pour la toilette, alcool de menthe de Ricqlès, le flacon de 2 fr. 50.....	1.60
Lait d'Iris, de L.-T. Piver, le flacon de 2 fr.....	1.25	Savons au suc de laitue (article exclusif) les 3 pains.....	1.90
Opononax, de Piesse et Lubin, le flacon de 4 fr.....	2.60	Savons mentres à la Guimauve, la boîte de 6 pains.....	2.00
Champaka, royal parfum, pour mouchoirs, gants et dentelles.....	3.50	Savons Brun à la Guimauve, la boîte de 3 pains.....	1.90
Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 6 fr.....	3.90	Savons au 25 Parfums, la boîte de 3 pains.....	1.90
Véloutine poudre de riz, de Ch. Fay, la boîte de 4 fr.....	2.75	Savons des Princes Brésiliens, la boîte de 3 pains.....	1.90
Glycérine parfumée, de Charles Fay, le flacon de 2 fr. 50.....	1.50	Savons fins, odeurs assorties, la boîte de 3 pains, 1.20, 1.50, 1.75.....	2.25
Eau de toilette J. et E. Atkinson, parfums assortis.....	3.75	Savons transparents à la Glycérine, la boîte de 3 pains, 1.20, 1.50.....	1.90
Eau de Cologne Jean-Marie, le flacon de 2 fr. 50.....	1.35	Savons Royal de Thridace, la boîte de 6 fr.....	3.90
Eau écarlate de Burdel pour détacher instantanément, le flacon de 1 fr. 50.....	1.15	Savons Windsor Soap, la douzaine, 1 fr. et.....	1.60

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de chemises confectionnées et sur mesure.